

de cette partie du Dominion la politique fédérale. Le résultat de notre enquête établit que le fardeau placé sur les épaules des trois provinces des Prairies par le tarif douanier, représente le montant global renversant de 58 millions de dollars par année, et nous croyons que c'est là un chiffre minimum. Ce montant représente le double du total de toutes les taxes annuelles imposées par les gouvernements des trois provinces des Prairies. Voilà un prix onéreux à acquitter pour avoir l'honneur de faire partie de la Confédération.

Ce qu'il en coûte au Manitoba: Pour ce qui est du Manitoba, on a constaté que le tarif douanier actuellement en vigueur au Canada impose un fardeau annuel de 15 millions de dollars à notre population. Voilà une taxe indirecte d'un poids pour ainsi dire insupportable. Cette somme représente 75 p. 100 de plus que le total des taxes perçues par toutes les municipalités du Manitoba. Depuis nombre d'années, le tarif a placé sur les épaules de la moyenne des cultivateurs manitobains un fardeau annuel s'élevant à au delà de \$100. Quoique la taxe en elle-même soit onéreuse, sa déféctuosité fondamentale réside dans le fait qu'elle n'est pas créditée aux recettes du gouvernement fédéral...

Et le mémoire ajoute que le tarif douanier ainsi imposé constitue un lourd fardeau pour les industries primaires du Manitoba et des autres provinces de l'Ouest.

Monsieur l'Orateur, j'ai démontré les charges qui sont imposées aux provinces de l'Ouest en matière d'impôts douaniers. Le tableau que j'en ai fait est bien triste. Mais j'ai été enchanté d'entendre le discours qu'a prononcé, l'autre jour, le ministre du Commerce (M. Euler). Je me rappelle que bien des fois nos honorables collègues d'en face le traitaient de protectionniste et que le chef de l'opposition prenait plaisir à relever cette phrase pour l'embarrasser. Or, après le discours qu'il a prononcé l'autre jour, je crois que même le chef de l'opposition devra conclure que cette épithète ne convient pas du tout au ministre. En réalité, si j'avais à le décrire, je dirais du ministre du Commerce qu'il est ce qu'on pourrait appeler un réaliste. Il est allé à l'étranger et il a constaté les effets des accords commerciaux; étant réaliste, il reconnaît qu'après tout quelques-uns de ceux qu'on appelle ici des libres-échangistes n'étaient pas si bizarres. C'est vraiment ravissant non seulement de voir que le ministre a accueilli à bras ouvert tous les traités que les autres pays ont bien voulu conclure avec le Canada, mais aussi de l'entendre dire qu'il continue encore avec plus de vigueur que jamais les pourparlers en vue d'autres accords, parce qu'il connaît les bienfaits, bienfaits qui ont été démontrés par l'accroissement de nos revenus des deux dernières années, dont l'honorable préopinant a si longuement parlé. Saurait-on mieux démontrer au peuple canadien que les accords commerciaux réciproques ne peuvent que profiter aux deux pays qui les contractent? Le ministre a indiqué positi-

[M. Glen.]

vement que même dans les pays où les accords commerciaux n'embrassaient pas certaines catégories de marchandises, les échanges de ces marchandises augmentaient également et que les pays en profitaient. Aussi, je dis au ministre du Commerce: Persévérez dans cette voie.

Le ministre du Travail (M. Rogers) a dépeint le même tableau, dans le discours qu'il a fait l'autre jour. Il parlait du chômage au Canada. Cela paraîtra très extraordinaire aux yeux d'un protectionniste, mais il semblera naturel au libre-échangiste que le chômage ait diminué durant ces deux années, pendant que le commerce extérieur se développait considérablement. Les deux résultats se rattachent l'un à l'autre. Le ministre du Travail a dit, je crois, qu'en 1937 le nombre des chômeurs avait diminué de 120.000, comparativement à 1936. Si ce n'est pas là un argument en faveur de la liberté des échanges commerciaux et de la suppression des restrictions et des barrières commerciales que certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, préconisons depuis des années, je me demande ce qu'on pourrait demander de plus.

Je me rappelle que le premier ministre (M. Mackenzie King), soit après ou durant la campagne électorale, demandait au peuple: Où allons-nous? Eh bien, je le sais où nous allons, si nous continuons dans la voie tracée par le ministre du Commerce, et dont les avantages nous ont été démontrés par le ministre du Travail. Cette attitude convaincra le peuple canadien que l'abolition des restrictions commerciales doit forcément accroître la prospérité. Le gouvernement a tracé la voie; tout ce que je lui demande maintenant, c'est de l'élargir, cette voie, entre nous et tous les pays du monde qui voudront commercer avec nous; alors je suis sûr que le parti libéral aura démontré que c'est seulement par la liberté des échanges et la suppression des barrières commerciales que le Canada peut devenir l'un des pays les plus prospères de l'univers.

Si la Saskatchewan n'avait pas été ravagée par une désastreuse sécheresse et si elle s'était trouvée dans la même situation que le Manitoba, par exemple, ou si elle avait produit même la moitié de ce qu'elle avait récolté au cours des années précédentes, se rend-on compte que chaque province du Canada serait aujourd'hui prospère et capable de boucler son budget, et que le pays tout entier compterait parmi les nations les plus prospères du monde? Cela serait arrivé, s'il n'y avait pas eu de sécheresse dans la Saskatchewan. Voilà ce qui a causé ces malheurs qu'il nous faut réparer. Je ne saurais dire rien de plus éloquent que les faits qu'ont